



ARDECHE

Conseil Départemental de l'Action Sociale de l'Ardèche: séance du 21 juin 2010

Les parités administratives et syndicales sont toutes représentées. Le quorum étant atteint. Le président M. FAUQUEUR ouvre la séance.

La CGT, par Mme PELARD-JULIEN, demande la parole, procède à une déclaration liminaire et en remet le texte au président. Cette déclaration sera annexée au procès verbal.

- **DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT :**

La détermination des personnels, en grève et en manifestations, porte essentiellement sur des enjeux sociaux lourds. L'emploi, les conditions de travail, la retraite, les salaires, le pouvoir d'achat..... sont au cœur des questions que posent les agents à leur ministre. Ils attendent des réponses concrètes. Dans un contexte actuel de crise économique et sociale, où la brutalité des mesures gouvernementales vise à répondre à la pression des marchés financiers, les budgets sociaux sont réduits alors que les agents de la Fonction Publique d'État sont de plus en plus fragilisés. Ils vivent des réorganisations, des fusions, des délocalisations qui entraînent pour beaucoup d'agents, des déménagements, des contraintes de transport, de restauration, de conditions de travail souvent déplorables dans des locaux pas toujours adaptés qui génèrent beaucoup de stress et de souffrance au travail, liés à une absence d'écoute et de concertation mais aussi une grande incertitude quand à leur avenir professionnel.

La CGT attend du Ministère du Budget les crédits nécessaires au maintien et au développement des prestations sociales ministérielles et interministérielles. Les agents sont de plus en plus exaspérés. Ils n'acceptent pas cette politique d'austérité qui frappe aussi l'Action Sociale alors qu'elle devrait améliorer les conditions de vie des agents et leur famille. Elle est aujourd'hui plus que jamais nécessaire (aides au logement, accès à une restauration collective de qualité, de proximité, à moindre coût, aides au départ en vacances, aides à l'accueil de la petite enfance, aide au maintien à domicile des personnes âgées). Les personnels attendent un développement de l'Action Sociale et un renforcement de la participation des employeurs.

La CGT rappelle qu'elle mettra tout en œuvre pour ne pas laisser brader l'Action Sociale des agents de l'État, au motif d'une soi-disant réduction des déficits publics, dans une démarche ne prenant pas en compte la dimension humaine qui demeure pourtant le ciment de la cohésion sociale.

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU PRÉCÉDENT CDAS, LE 8 MARS 2010.**

Avant de passer au vote, la CGT demande des éclaircissements à la délégation, sur le mode de distribution des friandises à la lecture du PV: « il a été décidé de conserver les sachets de friandises pour les enfants présents à l'arbre de Noël ». La CGT demande ensuite plus particulièrement les raisons de la décision de réserver la distribution uniquement aux enfants présents à l'arbre de Noël. La délégation affirme que c'est seulement par « commodité ». Les implantations administratives multiples auraient entraîné des difficultés de mise en paquet, de transport et de distribution pertinente dans des postes dispersés. Le débat sur la pérennité de ce mode de distribution est remis à une prochaine séance du CDAS.

Après questions, le PV est approuvé à l'unanimité.

• BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2009 DE LA DELEGATION

✓ Globalement, les effectifs sont stables depuis 2006, avec progressivement, tous les ans, moins d'actifs et plus de retraités Il est constaté une légère baisse des enfants de 0 à 14 ans.

✓ Les personnels de la délégation sont toujours au nombre de 4 personnes (pour un temps de travail de 2,7 agents temps complet): la déléguée à 100% (Mme UMANO); l'assistant de délégation à 80% (M. BELLUCCI); l'assistante de service social à 40% (Mme SCUHLER); le médecin de prévention à mi-temps (Mme BACHLER).

✓ La délégation connaît de grandes difficultés de fonctionnement dues à son implantation physique dispersée: au 1er étage, la déléguée, l'assistant de délégation et l'assistante sociale; et, au 3ème étage, le cabinet médical. Une seule imprimante scanner est disponible pour la délégation. Le souhait de la délégation est de pouvoir regrouper ses différentes composantes. Une réorganisation des locaux pourrait intervenir avec la mise en place de la DLU. Le médecin souhaiterait également une aide technique. L'apport d'une secrétaire médicale, pour assurer toutes les tâches administratives, lui laisserait plus de temps pour les missions médicales.

✓ Les dépenses pour charges communes de la délégation (chauffage, électricité, nettoyage...) sont réparties au prorata du nombre d'agents par direction départementales. Les frais de missions sont globaux par poste. Il est attribué un quota de 2000 Km par an au médecin, ce qui représentent essentiellement les déplacements pour les visites médicales sur les postes les plus importants. Il lui est difficile d'assurer des visites de postes isolés.

La CGT souligne qu'en conséquences les agents en postes isolés qui ont besoin de rencontrer le médecin de prévention doivent se déplacer sur une autre résidence. Ils bénéficieront, dès lors, d'une autorisation d'absence et du remboursement des frais de déplacements.

✓ A partir de 2010, pour les visites médicales, le site d'Annonay serait rapproché du site de Tournon et celui du Teil rapproché soit de Privas, soit d'Aubenas. L'hôpital de Tournon ayant déménagé, les consultations se feraient dans un local mis à disposition de la délégation par la MSA. A Aubenas, les consultations de déroulent toujours à l'hôpital dans les locaux de la médecine du travail.

✓ L'arbre de Noël concerne 232 enfants de 0 à 14 ans. Des jouets sont réservés aux plus petits et des chèques-livre/disque aux 11 / 14 ans. Cette tranche d'âge pourrait se voir élargir de 10 ans à 14 ans.

✓ Le poste « amitiés fiances » correspond à l'envoi de chocolats pour les plus de 80 ans, les agents en CLM et CLD, et à des cadeaux pour les naissances.

✓ Les sorties à « Indian Forest » et aux illuminations de Lyon ont été organisées et financées par le BIL (budget d'initiative locale). La délégation intervient également pour la mise en place d'autres projets où le BIL n'intervient pas. Ces manifestations sont autofinancées par les participants.

✓ Au titre du service social, 15 demandes d'aides ont été satisfaites pour un montant moyen de 1 290 € par agent. Cette situation demeure relativement stable depuis ces dernières années. Le montant maximal s'élève à 2 000€ par agent.

✓ Le volume des aides et prêts logement a augmenté l'année dernière avec leur nouvel accès aux retraités à compter de 2009.

✓ La restauration a vu sa subvention augmenter de 1,11€ à 1,14€ en 2010 (3cts par an ces dernières années). La délégation nationale demande de vérifier régulièrement les indices supérieurs à 466 auprès des RH de chaque direction. L'équipement des restaurants financiers et des coins repas demeure à la charge de la délégation.

La CGT évoque les problèmes d'hygiène corrélatifs au non approvisionnement de papiers essuie-tout dans les coins repas. A défaut, les agents apportent des torchons qui séchent pour la plus part sur des chaises ou autres. La CGT demande que soient réglés les problèmes d'approvisionnement du papier essuie-tout, et en attendant, dans l'urgence, évoque le besoin d'un support adéquat pour sécher les torchons.

Le médecin de prévention rappelle que les normes d'hygiène ne sont pas respectées avec l'utilisation de torchons.

- **BUDGET D'INITIATIVE LOCALE (BIL) 2010**

✓ Arbre de Noël:

-Une commission préparatoire s'est tenue le 31 mai. Sur ses propositions, le spectacle « une fin de loup » a été retenu. Cette prestation de la compagnie de l'échappée belle s'élèvera à 850€. Mais ce spectacle est présenté comme tonique et joyeux, mêlant théâtre, musique et adaptation de contes.

-Le choix du fournisseur de jouets s'est porté sur « PARTNER ». Ce choix est identique à l'année passée, le fournisseur ayant donné toute satisfaction.

Le CDAS a validé ces deux propositions.

✓ Sorties.

Les propositions du CDAS pour l'année 2010 se portent sur Arles et Tain. Il demeure possible de soumettre d'autres propositions à la réflexion d'ici la fin de l'année.

Ces deux seules initiatives locales cadrent, financièrement, avec l'enveloppe, limitée, attribuée au titre du BIL 2010.

Ce BIL 2010 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

LA CGT renouvelle son vœu concernant la création d'une aide pour les agents qui ont un ou plusieurs enfants poursuivant leurs études hors de la résidence familiale. Les implantations étudiantes régionales éloignées et les déplacements difficiles liés à la topographie demeurent.

Le CDAS de l'Ardèche maintient cette demande car les conditions difficiles d'études pour les jeunes ardéchois(es) n'ont pas évolué.